



Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Didactique, en Education et en Formation

Direction : Jean-Marc LANGE (directeur), Muriel GUEDJ et Frédéric TORTERAT (directeurs adjoints)

Secrétariat Gestion : Bénédicte POUILLEUX (benedicte.pouilleux@umontpellier.fr) et Awatif TAHIRI (awatif.tahiri@umontpellier.fr). Tel : 04 67 61 83 12 / 04 67 61 82 64

Référent SID-HAL et Site Web : Philippe GABRIEL

Courriels : jean-marc.lange@umontpellier.fr, muriel.guedj@umontpellier.fr, frederic.torterat@umontpellier.fr, philippe.gabriel@univ-avignon.fr.

Compte rendu du Conseil du 4 septembre 2020

Présent.e.s au Conseil :

Jean-Marc Lange, Muriel Guedj, Frédéric Torterat, Sylvain Connac, Éric Maleyrot, Aurélie Chesnais, Valérie Munier, Catherine Dupuy et Capucine Huet.

Invité .e.s :

Brigitte Louichon.

Excusé .e.s :

Floriane Wozniak, Agnès Perrin-Doucey, Gabriel Pallares et Bénédicte Pouilleux

Rappel de l'ordre du jour :

1. Examen des demandes de rattachement (Céline ALCADE ; Rémy DAVID ; Xavier FRESSOZ)
2. Examen des demandes du premier AAF de l'exercice 2020
3. Organisation de l'accueil de Madame Tahiri (secrétariat-gestion)
4. Questions diverses

1. Examen des demandes de rattachement (Céline ALCADE ; Rémy DAVID ; Xavier FRESSOZ)

Les demandes sont examinées par le Conseil sur la base des informations fournies par les intéressé.e.s, ainsi que des auditions effectuées ce 4 septembre.

Aurélie Chesnais propose en l'occurrence, sur la base de l'examen des statuts du laboratoire, que les premières intégrations, à partir des manifestations d'intérêt, interviennent par l'intermédiaire d'un statut (provisoire) d'invité.e, ce à quoi Brigitte Louichon note que le statut d'associé – par ailleurs révisable – présente l'utilité d'ouvrir l'accueil de la vie scientifique à des personnes qui ont besoin de cette reconnaissance institutionnelle, tout comme d'une participation effective à l'agenda correspondant. AC rappelle à cet égard que le statut d'associé.e prévoit la possibilité de défraiement par le LIRDEF. L'engagement, confirme Muriel Guedj, est mutuel (associé.e.s / LIRDEF) et peut compter pour la carrière et quoi qu'il en soit l'implication dans la recherche des intéressé.e.s.

Concrètement :

- L'audition de Céline ALCADE n'a pas pu se tenir, du fait d'une absence non expliquée.
- Suite à celle de M. Rémy DAVID, le Conseil suggère un statut d'invité dans un premier temps (à partir du 01/09), celui notamment de régler la direction de thèse envisagée, tout en confirmant son réel intérêt pour les perspectives de recherche du collègue.
- Suite à celle de Xavier FRESSOZ, il est décidé de lui accorder le statut d'associé à partir du 01/09/2020.

Le Conseil réitère son vœu d'accueillir des membres impliqué.e.s, que ce soit comme invité.e.s ou comme associé.e.s, y compris pour des interventions au sein des séminaires thématiques et bien entendu des projets de recherche.

Jean-Marc Lange fournit l'information, concernant Jérôme BOURBOUSSON, d'un retrait présenté comme provisoire par l'intéressé de la vie scientifique pour un temps intermédiaire. Aucune nouvelle de la convention avec Nantes n'est apparue depuis la date de la demande d'association.

2. Examen des demandes du premier AAF de l'exercice 2020

Les dossiers ont été répartis parmi les membres du Conseil, qui rappellent que les délais constituent un élément non discutable (en l'occurrence, deux demandes rejetées pour cette session d'AAF). En termes là aussi de calendrier, il n'est malheureusement pas possible d'engager des frais engageables au-delà de la clôture budgétaire 2020 (par exemple, les réservations pour février 2021 et par la suite, ne peuvent rentrer dans le cadre de cet AAF). Le montant des demandes porte sur 9020,90 euros, et le budget s'élève à 9590,38 euros, ce qui procure une marge de manœuvre significative. En termes de soutien, Capucine Huet prévient que les doctorant.e.s rencontrent de vraies difficultés dans leur activité scientifique, mais aussi dans leur quotidien, ce qui explique en partie l'absence de demandes de leur part sur cette campagne d'AAF.

À ce sujet, il est conseillé au doctorant qui a formulé une demande de remboursement pour une formation sur un logiciel de traitement en été, de la reproduire d'ici octobre avec une lettre circonstanciée de son directeur de thèse.

Pour l'attribution des crédits, il convient de distinguer, comme le notent JML et BL, les membres doctorant.e.s et EC, dont la recherche constitue le travail avec les obligations afférentes, des associé.e.s, dont les assiduités à la vie scientifique du Laboratoire restent évidemment soumises aux aléas des disponibilités de chacun.e, pour lequel.le.s la question du statut est importante. Par exemple, une demande d'un associé, de l'ordre de 2000 euros, pour la parution d'un ouvrage, est discutée. Le Conseil apportera des clarifications à l'intéressé, mais ne peut accéder à cette requête en l'état actuel des informations procurées.

Le Conseil rappelle l'exigence consistant à donner le maximum d'informations possibles :

- sur les opportunités des manifestations scientifiques et/ou des publications pour le LIRDEF ;
- sur les éléments liés au budget et à l'engagement des dépenses ;
- sur les possibilités de mutualisation des matériels.

3. Organisation du Secrétariat

À nouveau sur un plan général, le Conseil regrette l'accumulation des difficultés liées aux tâches de gestion et de secrétariat. Bénédicte Pouilleux est en arrêt maladie jusqu'au 4 octobre *a minima*, ce qui ne lui permettra pas de contribuer à la formation de notre nouvelle secrétaire, Awatif Tahiri, à laquelle le Conseil souhaite la bienvenue.

Les formations et l'accompagnement s'organiseront en concertation avec les services de la FDE.

Décision 1 : il est urgent que l'état des traitements des frais de mission 2019 et 2020 soit établi *via* SIFAC, et que rendez-vous soit pris à la DAF pour faire le point.

Décision 2 : le Conseil demande que soit diligenté l'accès à SIFAC et à la formation correspondante pour madame Tahiri.

4. Questions diverses

Jean-Marc Lange transmet la proposition de service d'une ingénieure d'étude à la MSH, Sophie Garcia (avec un financement par l'UPVM), qui se propose de fournir une gestion administrative et de veille, ainsi qu'assurer un appui logistique. La fiche de poste serait à définir, en coordination directe avec Jean-Michel Ganteau.

Trois pistes sont soumises au Conseil : une veille et une aide au montage de projets ; la coordination d'une partie du dossier relatif à la gestion des *data* (Muriel Guedj confirmant que dans le cadre des Sciences Ouvertes, le LIRDEF est Laboratoire pilote sur cette question) et l'appui logistique. Brigitte Louichon suggère une prise d'information complémentaire auprès de la MSH.

Décision : le Conseil consent à ce qu'une présentation individuelle de Sophie Garcia au prochain séminaire général du LIRDEF, et retient les orientations soumises par la Direction, en vue d'une intégration potentielle au LIRDEF.

Capucine Huet évoque pour sa part l'éventualité d'un colloque de doctorant.e.s, en automne, après quoi plusieurs dates sont proposées, notamment celle du 9 octobre prochain.

Les prolongations des contrats doctoraux semblent selon Capucine, avoir fait l'objet d'informations contradictoires. JML précise à ce sujet que tous les doctorant.e.s ont été prévenu.e.s par les DRED respectives, qui ont notifié que les décisions du MESRI (lequel n'a pas délivré les critères exacts d'évaluation des dossiers) interviendront courant décembre. Selon JML, les demandes concernant les fins de contrat seront prioritaires.

De même, il convient d'organiser au plus tôt les élections des représentant.e.s des doctorant.e.s au sein du Conseil : réponse est donnée que le séminaire de l'après midi est notamment l'occasion de cette opération.

ANNEXE (Philippe GABRIEL) : information sur le site du LIRDEF

Nous vous invitons à consulter la page du site du LIRDEF dédiée à notre documentation institutionnelle :

<https://lirdef.edu.umontpellier.fr/documentation-institutionnelle/>

Quelques changements et mises à jour ont été opérés. En particulier, le lien avec le dispositif de gestion électronique des documents (GED) a été renforcé : cela se traduit par la création d'un dossier dédié à ce qui a été nommé « documentation pratique partagée » dans Genum (l'application de GED d'UM).

Pour rappel, la page <https://lirdef.edu.umontpellier.fr/documentation-institutionnelle/> est accessible à tous partout dans le monde dès lors qu'on a le lien. C'est également le cas pour le dossier partagé sur Genum. La diffusion limitée du lien vers la page </documentation-institutionnelle> est la seule « protection » dont nous disposons par rapport aux regards externes (un mot de passe pour limiter l'accès empêche l'accès en dehors des locaux sauf à utiliser un VPN).

La mise à disposition du lien aux membres du LIRDEF est importante. C'est évidemment vrai pour ce qui concerne les nouveaux/elles recruté.e.s (en même temps qu'une invitation à me communiquer quelques informations personnelles pour leur page sur le site du LIRDEF : <https://lirdef.edu.umontpellier.fr/membres/>).

Nous travaillons avec la DSIN pour garantir l'accès des extérieurs (incluant les EC d'UPVM) à la documentation partagée dans le cadre de la création d'espaces collaboratifs réservés (exemple: <https://lirdef.edu.umontpellier.fr/travail-formation-professionnalites/>).